

Positionspapier

Initiator*innen: Comité directeur de la JS Suisse (beschlossen am: 14.01.2023)

Titel: Reconnaître et combattre le racisme - dans la société et au sein de la gauche

Antragstext

1 Le racisme est un mécanisme très profondément enraciné dans la société Suisse,
2 et en même temps l'objet d'un déni collectif. Le racisme est souvent clairement
3 identifiable, comme par exemple dans le cadre des typiques campagnes UDC,
4 récurrentes depuis les années 90 [1]. Mais le racisme n'est pas la propriété
5 exclusive de l'UDC : il se retrouve sous diverses formes partout dans la
6 société, y compris dans des structures de gauche. Il faut en effet rester
7 conscient·e que ce sont les syndicats et la social-démocratie elle-même qui ont
8 longuement alimenté le discours d'inspiration raciste de l'« Überfremdung »
9 (surpopulation étrangère) [2], [3]. Aujourd'hui encore, de nombreuses personnes
10 à gauche rechignent à travailler sur ce passé et à s'impliquer réellement dans
11 la lutte antiraciste [1], [4]. Dans de nombreux secteurs de la société, cette
12 lutte n'en est encore qu'à ses débuts. Jusqu'à présent, la résistance contre la
13 suprématie *blanche* dépend encore des personnes touchées par le racisme, tandis
14 qu'elle est occultée par l'essentiel de la société *blanche*.

15 Au cours des dernières années, des luttes antiracistes très visibles ont gagné
16 en portée, notamment grâce au mouvement « Black Lives Matter » (BLM) récemment
17 apparu aux États-Unis. Comme toujours, il n'est pas allé sans une contre-
18 offensive réactionnaire. La résistance antiraciste est devenue particulièrement
19 visible au cours des manifestations de l'été 2020, dans le cadre des
20 manifestations à travers le monde suite à l'assassinat policier de Georges Floyd
21 dans l'État américain du Minnesota. La large mobilisation pour ces
22 manifestations n'a pas été déclenchée par les actrice·teurs de gauche
23 habituel·les, mais d'abord par des personnes racisées concernées par le racisme,

24 qui ont ainsi créé une présence inhabituelle en Suisse [\[5\]](#), [\[6\]](#).

25 Il faut signifier clairement qu'il n'y a pas *un* antiracisme, pas plus qu'il n'y
26 a *un* racisme. Ce papier de position tient compte de cette réalité. L'antiracisme
27 est plutôt la somme des luttes, parfois séparées, de personnes discriminées en
28 raison de différentes formes de racialisation. On trouve parmi les différentes
29 (liste non exhaustive) formes de racisme les discriminations sur la base de la
30 couleur de peau d'une part, mais aussi l'antisémitisme, le racisme anti-rom et
31 d'autres discriminations sur la base de stéréotypes géographiques ou culturels
32 fictifs d'autre part. En raison de l'étendue de la thématique et de la
33 complexité des différentes luttes antiracistes, il faut retenir que ce papier ne
34 peut présenter qu'une image incomplète de ces luttes. C'est notamment le cas de
35 l'antisémitisme, dont les origines historiques complexes et les conséquences
36 devraient bénéficier à l'avenir de leur propre papier de position/résolution
37 [\[7\]](#).

38 La création et la diffusion du système économique capitaliste n'ont été
39 possibles qu'en lien étroit avec les structures racistes et avec leur
40 légitimation. Le racisme est un instrument nécessaire de la classe dominante, la
41 bourgeoisie, pour diviser la classe ouvrière. Il est nécessaire de s'y opposer
42 avec solidarité et en usant de toutes nos ressources, sans effacer le fait qu'il
43 existe plusieurs formes de racismes et plusieurs luttes qui sont liées et
44 doivent être menées ensemble.

45 Ce n'est pas par hasard que la résistance contre le racisme anti-Noir·es n'est
46 publiquement thématisée avec le mouvement BLM que depuis peu de temps. En effet,
47 alors que les discriminations sur la base de la nationalité font depuis
48 longtemps l'objet de discussions et de résistances ici en Suisse [\[6\]](#), [\[8\]](#),
49 l'idée fausse d'une xénophobie distincte et sans lien avec le racisme est encore
50 prédominante. C'est la conséquence d'un discours typiquement suisse, qui échoue
51 à rapporter correctement le rôle de la Suisse dans l'histoire coloniale
52 européenne ainsi que pendant la période du national-socialisme. La déformation
53 des faits historiques conduit les débats antiracistes à rencontrer des
54 résistances dans les milieux centristes bourgeois et à gauche [\[1\]](#), [\[9\]](#).

55 Ce papier de position doit poser des bases pour un traitement critique de la
56 question du racisme. Il a fonction d'outil pour mener un processus possible du
57 point de vue de la JS Suisse, mais aussi pour une analyse critique des
58 structures internes à la gauche. Concrètement, il doit aussi étudier le rôle de
59 la JS et d'autres forces de gauche majoritairement influencées par des personnes
60 *blanches*. Ce document vise à esquisser des moyens de passer d'une société
61 raciste à une société antiraciste.

62 **Le racisme à la base du capitalisme**

63 L'analyse de la situation actuelle requiert de définir nos termes. Le terme de «
64 racisme » n'est pas simple à définir. L'important est de reconnaître qu'il
65 n'existe pas *un* racisme, mais de multiples et diverses formes de racismes. Il
66 est possible de les ranger sur un spectre en fonction des contextes historiques
67 et des rapports de force [\[10, p. 52\]](#). Toutes les formes de racisme ont une
68 fonction oppressive. Pour définir qui sont les oppresseuse·eurs et qui sont les
69 opprimé·es, on crée des différences fictives sur la base de justifications
70 pseudo-biologiques et/ou pseudo-culturelles [\[11, p. 92\]](#).

71 Il convient tout d'abord de mentionner que la vision de l'évolution historique
72 du racisme et l'examen de l'histoire qui suivent sont fortement eurocentristes
73 et marquées par l'historiographie occidentale et blanche. L'histoire du racisme
74 est ancienne mais le terme lui-même n'existe que depuis le XX^e siècle, suite à
75 la diffusion de « théories raciales » pseudo-scientifiques [\[12\]](#). On peut
76 retracer l'émergence du racisme à l'époque moderne, lors de la « Reconquista »
77 de la péninsule ibérique aux XIV^e et XV^e siècles par les chrétien·nes
78 dominant·es. Avec la prétendue « limpieza de sangre » (« pureté de sang »),
79 elles et ils définirent des différences pseudo-biologiques entre chrétien·nes,
80 juive·ifs et musulman·es, qui furent employées pour justifier l'oppression et la
81 persécution systématique des juive·ifs et des musulman·es. Des structures et des
82 faits racistes existaient cependant déjà précédemment. Nous les désignerons par
83 le terme de "proto-racisme".

84 Par la suite, la colonisation européenne prit un élan fulgurant aux XV^e et XVI^e
85 siècles. Poussées par l'avidité capitaliste, l'Espagne et le Portugal, bientôt
86 suivis par de nombreuses autres puissances européennes, établirent des systèmes
87 d'oppression sur d'autres continents. C'est ainsi que génocides et exploitation
88 bénéficièrent d'une « légitimation » raciste complaisante, d'abord sous le
89 prétexte du christianisme « civilisateur » qui missionnait les populations des
90 continents occupés. C'est ainsi qu'a été légitimée une supériorité économique
91 [\[14\]](#). Ce processus de différenciation entre colonisé·es et colons introduisit
92 une binarité « nous contre eux » qui continua et continue encore d'être
93 construite sur la base de nouveaux arguments racistes [\[13\]](#). Il est important de
94 comprendre que le colonialisme et l'impérialisme ont été essentiels dans la
95 diffusion et la systématisation des modes de production capitalistes.

96 Le racisme est une composante nécessaire au fonctionnement du mode de production
97 capitaliste et à son développement global. Le capitalisme se base sur
98 l'exploitation des êtres humains et de l'environnement en pillant le monde
99 entier. La bourgeoisie, a alors tout intérêt à ce que les personnes opprimées
100 n'aient pas conscience qu'elles constituent une classe dominée. Le racisme est

101 alors employé comme moyen d'entretenir l'hégémonie bourgeoise.

102 La Suisse aussi a fait et fait toujours partie du réseau de relations
103 transnationales impérialistes et colonialistes. Si l'on considère les
104 entreprises capitalistes internationales, on peut parler d'un impérialisme
105 bancaire et boursier suisse. Durant et après la prétendue « décolonisation »,
106 les entreprises suisses ont récupéré les activités d'anciennes puissances
107 coloniales ou de leurs actrice·teurs. La Suisse fait, aujourd'hui encore, du
108 commerce extérieur avec des régimes dictatoriaux ou corrompus. Aux XVIII^e et
109 XIX^e siècles, de nombreux·ses marchand·es suisses se sont impliqué·es dans le
110 commerce esclavagiste transnational et donc dans la déportation systématique
111 d'habitant·es du continent africain. De plus, des Suisses ont possédé des
112 plantations, esclavagisant des personnes sur différents continents [\[14\]](#), [16, S.
113 17].

114 On peut donc interpréter le racisme systémique indispensable à l'établissement
115 de structures capitalistes globales comme un prédécesseur du racisme
116 pseudo-biologique prédominant en Europe aux XIX^e et XX^e siècle. Comme les
117 plantes et les animaux, les êtres humains étaient alors systématiquement
118 classifiés et hiérarchisés en « races », en créant la pseudo-science de la «
119 doctrine raciale », qui était également proposée comme cursus dans les
120 universités suisses. Au XX^e siècle, ces concepts racistes ont été employés
121 principalement par les nazis en Allemagne, le régime d'apartheid en Afrique du
122 Sud et les lois « Jim Crow » aux États-Unis. À la fin du XX^e siècle, le concept
123 de « races humaines » a été clairement réfuté et proscrit par la science. Le mot
124 « Rasse » n'est désormais plus utilisé à propos des êtres humains dans les
125 espaces germanophones. En revanche, le terme *race* est employé en français et en
126 anglais pour désigner un construit social [\[11\]](#).

127 À la suite de ce rejet sociétal et culturel, la *nouvelle droite* a trouvé dans le
128 « culturalisme » (ou néo-racisme) un nouveau moyen de présenter des idées
129 anciennes. On évoquera notamment le concept d'« ethnopluralisme », qui classe
130 les personnes par « ethnie » et rejette la cohabitation de « groupes ethniques »
131 ou de « cultures » différentes. Les termes sont nouveaux, l'idéologie raciste
132 est ancienne [\[15, S. 37\]](#).

133 **Le racisme, instrument de domination de la** 134 **bourgeoisie suisse**

135 **Le discours raciste sur la migration**

136 Arrivant à l'époque actuelle, de nombreux domaines méritent analyse. Le

137 néologisme « Überfremdung » (surpopulation étrangère) joue un rôle fondamental
138 dans les discours racistes et la division de classe en Suisse. Ce terme est
139 employé non seulement dans le débat public, mais aussi dans des documents légaux
140 et administratifs [16, S. 89ff]. La polysémie du terme en a fait un instrument
141 important pour donner au racisme un vernis d'objectivité, et ce quand bien même
142 le terme était clairement lié à des motivations racistes dès ses débuts [9].
143 Problématiser la « surpopulation étrangère » fait apparaître une opposition «
144 nous contre eux », en l'occurrence les étrangère·ers. Les justifications de
145 cette opposition ne cessent de changer. Elles vont de visions pseudo-biologiques
146 fondant une politique raciste de supposées « différences culturelles ».
147 Récemment, on entend l'argument de l'impossibilité de l'assimilation dans la
148 société suisse. Quoi qu'il en soit, toutes ces variantes sont racistes, même
149 lorsqu'elles remplacent la notion pseudo-biologique de « race » par la « culture
150 » [1], [8]. Le racisme justifié par la « différence culturelle » est lui vu
151 comme tout à fait acceptable par les centristes bourgeois·es [1], [3], [8].

152 L'occultation sociale du racisme en Suisse est largement favorisée dans la
153 sphère germanophone par l'utilisation et le développement du concept d'«
154 Überfremdung », mais il ne suffit évidemment pas à expliquer l'absence des
155 questions antiracistes dans le débat public. Il faut y ajouter les mythes
156 mentionnés plus haut quant à la (non-)participation suisse aux activités
157 coloniales et néocoloniales. Ce phénomène est parfois désigné comme « anti-
158 racialism » en anglais : un effacement et une négation de la racialisation et de
159 la discrimination associée, conséquence d'une volonté d'effacer son propre passé
160 colonial [1]. On constate un phénomène analogue concernant l'antisémitisme et le
161 racisme antitsiganisme. Un parfait exemple en est l'absence de traitement de la
162 participation de la Suisse aux crimes nazis après la Seconde Guerre mondiale. En
163 Suisse aussi, les attitudes antisémites et les idées fascistes étaient et sont
164 encore largement répandues. La Suisse a collaboré activement avec l'Allemagne
165 nazie, notamment en acceptant le marquage du passeport de juive·ifs allemand·es
166 du « tampon juif » et en refusant l'asile à des réfugié·es juive·ifs. Les
167 banques suisses ont entreposé des œuvres d'art spoliées et des richesses volées
168 par les nazis aux juives·ifs assassiné·es [7], des industriel·les suisses ont
169 livré des baraquements au camp de concentration d'Auschwitz [17], [18]... Cette
170 énumération pourrait se poursuivre longuement. L'effacement de faits historiques
171 est ainsi soutenu par le récit dominant de la neutralité suisse, permettant à
172 l'État, en tant que prétendue instance neutre dans l'histoire contemporaine
173 mondiale, de faire oublier sa participation et donc sa responsabilité [1]. Quand
174 bien même la bourgeoisie locale a et continue de commercer activement avec des
175 états coloniaux et des régimes fascistes et assimilés, la Suisse officielle
176 paraît dans les consciences garder les mains blanches.

177 **Du statut de saisonnier au régime migratoire actuel**

178 Pour comprendre l'origine des structures racistes en Suisse, il est pratiquement
179 indispensable d'acquérir une vue d'ensemble de l'histoire récente de
180 l'immigration ouvrière dont le contexte a été marqué de manière déterminante par
181 le mode de production capitaliste. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^e siècle
182 que l'immigration en Suisse a pris de l'importance. Auparavant, le pays était
183 marqué par l'émigration, faute de perspectives économiques. Avec
184 l'industrialisation, la demande en main-d'œuvre a augmenté [19]. Jusqu'à la fin
185 de la Première Guerre mondiale, c'est une liberté d'établissement de fait qui
186 prévalait pour les travailleuse·eurs étranger·ères, puis, après sa fin,
187 l'immigration a été pratiquement entièrement stoppée par un durcissement du
188 régime frontalier. Les travailleuse·eurs régie·es par le statut de
189 saisonnière·ers à partir de 1931 étaient pratiquement les seul·es autorisé·es à
190 entrer en Suisse pour une durée limitée et à y travailler. Leur séjour était
191 limité au maximum à une « saison » de neuf mois, sans droit au rassemblement
192 familial. Cela a permis, en particulier après la Seconde Guerre mondiale, de
193 stimuler la croissance économique tout en opérant une nette ségrégation entre
194 les saisonnière·ers étrangère·ers, en majorité italien·nes, et le reste de la
195 population. C'est dans ce cadre qu'a été menée une politique xénophobe visant à
196 lutter contre la « surpopulation étrangère » de la Suisse [20], [21]. Cette
197 politique est un exemple de discrimination multiple. La Suisse aurait très bien
198 pu disposer d'une marge de manœuvre, car la demande en main-d'œuvre aurait pu
199 être satisfaite par l'ouverture du salariat aux femmes. Mais pour cela, il
200 aurait fallu admettre une égalité économique croissante entre des femmes, ce qui
201 serait entré en contradiction avec les rôles genrés de la bourgeoisie dominante
202 [16, S. 89ff]; c'est pourquoi l'exploitation d'hommes étrangers offrait une
203 situation gagnant-gagnant à la bourgeoisie suisse. La Suisse était et est
204 toujours clairement bénéficiaire de l'exploitation des migrant·es tout en
205 établissant dans un même temps un des régimes migratoires les plus stricts
206 d'Europe. Malgré l'abolition du statut de saisonnière·er en 2002 avec
207 l'introduction de la liberté de circulation des personnes par l'Union
208 européenne, la législation en matière d'étrangère·ers se règle toujours sur le
209 besoin de main-d'œuvre de la bourgeoisie. Pendant ce temps, la Suisse continue
210 de mener une des politiques migratoires les plus restrictives et
211 discriminatoires d'Europe.

212 D'un point de vue juridique, le système migratoire suisse est basé sur la loi
213 sur les étrangers et l'intégration (LEI) [22], la loi sur l'asile (LAsi) [23] et
214 les accords internationaux (Schengen/Dublin [24] et l'accord sur la libre
215 circulation des personnes de l'UE [25]). Sur la base de ces principes, les
216 institutions remplissent le rôle d'exécutrices d'un agenda raciste commun,
217 élaboré par les politiques en fonction des intérêts (économiques) de la
218 bourgeoisie. Parmi les principaux actrice·eurs institutionnels de ce système, on
219 retrouve Frontex, le Secrétariat aux migrations (SEM), les autorités judiciaires
220 et policières et les autorités cantonales de migration et d'asile.

221 L'interprétation des bases légales n'est pas uniforme, notamment en ce qui
222 concerne les discriminations multiples plus ou moins importantes. Ainsi, le
223 traitement des migrant·es varie largement en fonction de leur région d'origine.
224 Ce n'est pas le résultat de l'observation de critères « objectifs » par les
225 institutions du régime d'asile, mais celui de leur refus aux migrant·es, pour
226 des raisons apparemment arbitraires, du droit d'être entendu·es. Derrière
227 l'arbitraire se cache systématiquement une combinaison de stéréotypes culturels
228 et racistes. Il s'agit notamment de stéréotypes orientalistes, islamophobes,
229 anti-roms, néo-racistes et eurocentristes. Le traitement réservé aux réfugié·es
230 de la guerre en Ukraine en est une illustration : le statut de réfugié·e
231 reconnu·e (statut F) est refusé à des milliers de réfugié·es provenant d'autres
232 territoires occupés et/ou menacés de génocides et de guerres d'agression, ainsi
233 qu'à des personnes dont il est prouvé qu'elles sont victimes de persécutions
234 politiques. En parallèle, une vague de solidarité envers les réfugié·es
235 *blanc·hes* d'Ukraine, considéré·es comme moins « différent·es » par le discours
236 (culturellement) raciste ambiant, a déferlé à travers la Suisse durant les
237 premiers mois de la guerre d'agression russe. D'innombrables manifestations de
238 solidarité dans les médias ont renforcé l'opposition discursive aux migrant·es
239 non-*blanc·hes*.

240 Dans la plupart des décisions d'asile négatives, le SEM invoque le manque de
241 crédibilité des personnes concernées ou des « États tiers sûrs ». Ces décisions
242 négatives font planer la menace d'une expulsion/déportation ou d'une vie sans
243 statut de séjour. Dans ce contexte, la Suisse s'efforce de créer les pires
244 conditions de vie pour les requérant·es d'asile débouté·es dans des « centres de
245 retour ». Certains de ces centres ont été sévèrement critiqués par la Commission
246 nationale de prévention de la torture, et plusieurs personnes sont déjà mortes
247 en Suisse dans le cadre de « détentions en vue du renvoi ». Les demandeuse·eurs
248 d'asile débouté·es doivent en outre patienter avec un régime d'aide d'urgence
249 indigne, tandis que l'accès au marché du travail régulier leur est totalement
250 interdit. Si des personnes ont besoin de plus d'argent que les 240 francs par
251 mois d'aide d'urgence, elles sont contraintes d'accepter des emplois au noir.

252 **Nos institutions sont racistes !**

253 **Justice et police : le racisme s'exprime dans la violence**

254 Le rôle de la police est très important dans le maintien des structures sociales
255 racistes. Son travail repose sur des démonstrations de force et des actions
256 disproportionnées. Dans l'exercice du travail de la police, on observe souvent
257 des violences à l'égard de personnes non-*blanches*. Ces problèmes ne sont pas
258 considérés dans leur caractère systémique, et l'État et la police traitent
259 généralement les incidents racistes comme des « cas isolés ». La police est une

260 institution raciste, et il ne suffit pas de considérer le comportement
261 individuel des policière·ers.

262 Les rapports de police documentent les arrestations violentes et les justifient
263 souvent en accusant la personne arrêtée d'agression – accusation rarement remise
264 en question. Le profilage racial est systématique dans les contrôles de police.
265 Les personnes non-*blanches* sont contrôlées en raison de leur couleur de peau et
266 traitées de manière fondamentalement différente des personnes *blanches* [26].

267 L'appartenance à un État-nation constitue une couverture pour le racisme. Ainsi,
268 l'ordre juridique classe les personnes en trois groupes différents : les
269 ressortissant·es suisses, les ressortissant·es de pays de l'UE et de l'AELE, et
270 les ressortissant·es de ce qui est appelé les « États tiers ». Les
271 ressortissant·es de pays de l'UE et de l'AELE bénéficient du régime de libre
272 circulation des personnes, tandis que le séjour des personnes originaires d'«
273 États tiers » est régi par des accords bilatéraux. L'article constitutionnel qui
274 interdit de distinguer les personnes en fonction de leur "race" n'est souvent
275 pas respecté : Mohamed Wa Baile a refusé de montrer sa carte d'identité après
276 que les policière·ers aient refusé de justifier pourquoi il était le seul
277 pendulaire à être contrôlé. En Suisse, le contrôle de police a été considéré
278 comme légal en raison de la couleur de peau de la personne. Au motif que la gare
279 était un lieu de passage pour "l'immigration illégale". L'affaire est désormais
280 pendante devant la Cour européenne des droits de l'homme. [25]

281 De plus, en Suisse aussi, des personnes meurent encore des suites de violences
282 policières racistes, lors de contrôles ou en prison. Ces cas et leurs
283 conséquences sont peu étudiés. Il manque en Suisse des données et des
284 évaluations concrètes sur le racisme au sein de la police. Ces cas ne sont
285 traités que sous la pression de la société civile et des médias, lentement et
286 isolément. Lorsque des personnes touchées veulent porter plainte, le processus
287 échoue souvent par faute de preuves et en raison du travail du ministère public,
288 qui protège l'appareil répressif. Il est temps que cela change ! Outre des
289 services d'accueil et de dépôt de plainte indépendants, il faut un recensement
290 systématique des violences policières racistes, et de même pour la justice. En
291 effet, les tribunaux sont considérés comme des institutions au-dessus de tout
292 soupçon, un symbole d'objectivité et de neutralité. Cela rend plus difficile
293 d'aborder le racisme au sein de la justice, qui n'a jamais été exempte de
294 structures racistes.

295 Le tribunal renforce les stéréotypes sur les groupes racisés et les criminalise.
296 La vision du milieu des juges a un impact sur la peine prononcée et l'évaluation
297 de la crédibilité des personnes participant au procès. Des études menées dans
298 les pays anglophones montrent que les personnes noires sont condamnées à des

299 peines plus lourdes et considérées comme moins crédibles que les témoins
300 *blanc·hes*. [52]. Partant de ce constat, il est nécessaire de dénoncer les
301 situations et décisions racistes dans les tribunaux et de soutenir les personnes
302 touchées par la criminalisation raciste. L'observation et les comptes-rendus des
303 procès doivent être développés pour permettre de documenter les procédures
304 judiciaires.

305
306 L'accès au système judiciaire pour faire valoir ses droits est également très
307 inégal. La connaissance et la familiarisation avec le système juridique ainsi
308 que l'argent pour payer les frais de représentation et de justice ne sont pas
309 disponibles pour tous de la même manière. Les personnes racialisées sont souvent
310 moins bien loties.

311
312 Mais il faut aussi une réflexion plus fondamentale sur la police et la justice.
313 Ces structures, en particulier la police, ne sont pas réformables. Nous devons
314 donc affaiblir financièrement ces institutions répressives et les remplacer à
315 long terme par des éléments constructifs de sécurité publique tels que
316 l'éducation, l'aide à la recherche d'emploi et la sécurité du logement.

317 **Le racisme structurel en Suisse, concrètement**

318 Le racisme structurel est profondément ancré dans notre société et touche aussi
319 bien les personnes issues de l'immigration que celles qui ne le sont pas. Une
320 vaste collecte d'études et un complément d'étude de l'Université de Berne
321 montrent clairement que le racisme structurel touche pratiquement tous les
322 domaines de la vie des personnes racisées en Suisse [24].

323 Le rapport du Service de lutte contre le racisme de 2014 fait état de la
324 fréquence de la discrimination raciale dans l'environnement professionnel. En
325 outre, le taux de chômage des personnes issues de l'immigration est supérieur à
326 la moyenne, de même que leur présence dans les emplois à bas salaire. La
327 discrimination supplémentaire dont sont victimes les personnes racisées TINA
328 (trans, inter, non binaires et agenres) n'a même pas été prise en compte. Selon
329 le rapport, 9 % des personnes interrogées ont confirmé être confrontées à des
330 attitudes xénophobes systémiques sur leur lieu de travail [40]. La
331 discrimination commence dès la recherche d'emploi : les candidat·es issu·es de
332 l'immigration ou portant un nom à consonance « étrangère » doivent en moyenne
333 envoyer 30 % de candidatures en plus pour décrocher un entretien d'embauche.
334 C'est la conclusion à laquelle parvient le projet de recherche « Discrimination
335 as an obstacle to social cohesion » [41].

336
337 La situation professionnelle et la vie en Suisse sont particulièrement précaires
338 pour les sans-papiers, c'est-à-dire les migrant·es qui n'ont pas de statut de

339 séjour régulier. Faute de documents de séjour légaux, elles·ils sont privé·es de
340 nombreux droits et de la participation à la vie publique. En Suisse, on estime
341 que cela concerne entre 80'000 et 300'000 personnes. La nécessité d'éviter de se
342 faire remarquer pour afin de ne pas révéler leur absence de statut de séjour,
343 limite fortement la vie des sans-papiers [49]..

344 Cette vulnérabilité, combinée avec l'impossibilité d'exercer légalement une
345 activité lucrative, a pour conséquence que les sans-papiers sont exploité·es par
346 les entreprises dans des emplois au noir. Elles et ils risquent de ne pas être
347 payé·es ou de recevoir un salaire trop bas [49]. Ce sont généralement les
348 sans-papiers qui doivent en subir les conséquences, et pas les
349 entrepreneuse·eurs qui pratiquent illégalement le dumping salarial. Les
350 tentatives de régulariser la situation des sans-papiers sont essentiellement
351 restées vaines. Parmi les projets de ce genre, on relève l'« opération Papyrus
352 », qui devrait permettre des régularisations facilitées dans le canton de Genève
353 depuis 2017, ou encore les efforts de la ville de Zurich avec la « City Card »
354 qui tente de garantir un séjour décriminalisé dans la ville [50], [51].

355 **La création raciste d'identité dans la société suisse**

356 C'est une partie de la société qui détermine, selon un point de vue raciste, si
357 une personne est perçue comme suisse ou étrangère [27]. La racialisation est
358 essentielle à cette détermination, créant des différences fictives dans
359 lesquelles l'endroit où la personne a grandi ne joue aucun rôle. Cela permet de
360 marginaliser des personnes et de les stigmatiser en les classifiant comme «
361 étrangère·er », même quand elles sont nées et ont grandi en Suisse. Ce « théâtre
362 de l'intégration » se joue aussi dans le discours sur les conditions de
363 naturalisation et dans le processus de naturalisation en général. En 2018 est
364 entrée en vigueur la révision totale de la loi sur la nationalité (LN),
365 augmentant encore de manière significative les obstacles à la naturalisation.
366 Pour pouvoir déposer une demande de naturalisation, il faut désormais justifier
367 de dix ans de séjour en Suisse et d'au moins un statut C (avant la révision, les
368 personnes ayant un statut B ou F pouvaient également se faire naturaliser). De
369 plus, les demandeuse·eurs doivent satisfaire à ce qui est appelé des « critères
370 d'intégration ». L'Observatoire du droit d'asile et des étrangers évoque des cas
371 dans lesquels la naturalisation n'a pas été délivrée parce que la personne n'est
372 pas parvenue à fournir les « détails locaux » requis. Les différences communales
373 et cantonales en matière de procédure sont importantes. À cela s'ajoutent les
374 coûts financiers élevés, sur lesquels la Suisse enfreint une fois de plus la
375 Convention de Genève sur les réfugiés. Pour les réfugié·es reconnu·es, la
376 procédure devrait être accélérée conformément à la convention et les coûts
377 devraient être réduits [28].

378 Dans le débat sur la naturalisation, l'opinion publique fait appel à des
379 ressentiments racistes, et la vision « ethnique » de la population s'exprime une
380 fois encore. Ainsi, le passeport devrait se mériter par un certain « sens des
381 valeurs » [29]. Le mode de pensée raciste se manifeste dans l'idée sous-jacente
382 selon laquelle les personnes sans passeport suisse seraient hostiles à la
383 démocratie et à l'égalité. On peut retenir ici que le pays d'origine des
384 demandeuse·eurs est un critère déterminant dans une décision de naturalisation,
385 ce qui est raciste. Ne pas avoir de passeport suisse signifie ne pas avoir de
386 droit à la parole. Pour nous, il est clair que quiconque vit ici doit avoir son
387 mot à dire. Il faut mettre fin à cette inégalité de traitement raciste.

388 **Reconnaître et combattre le racisme**

389 L'Europe connaît actuellement un véritable retour des idéologies d'extrême
390 droite fondées sur des bases racistes. L'UDC, la plus grande force réactionnaire
391 de Suisse, n'est plus une exception en Europe, elle est même à l'avant-garde des
392 développements actuels. Le parti d'extrême droite parvient, au moins depuis les
393 années 90, à présenter régulièrement des initiatives racistes, qu'il remporte
394 souvent grâce à des campagnes agressives et haineuses. Ce véritable bombardement
395 de récits réactionnaires et identitaires entraîne un glissement vers la droite
396 des discours sur la migration au sein de la société. L'UDC emploie des éléments
397 d'argumentation néo-racistes dont les bases ont été posées bien avant l'époque
398 du parti, comme le concept d'« Überfremdung » (surpopulation étrangère), partie
399 intégrante de la culture politique suisse, qui a atteint son apogée dans les
400 années 70 avec l'initiative Schwarzenbach, lancée par l'« Action nationale
401 contre l'emprise étrangère sur le peuple et la patrie » (aujourd'hui connue sous
402 le nom de « Démocrates suisses »). Les politicien·nes de l'UDC ont repris un
403 narratif similaire dans les années qui ont suivi, en déplaçant l'accent sur la
404 haine des demandeuse·eurs d'asile. [30, p. 188 et autres]. La campagne de l'UDC
405 sur l'« initiative pour le renvoi des étrangers criminels » a attiré l'attention
406 internationale sur l'« affiche aux moutons », qui a été sévèrement condamnée par
407 le rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme.

408 Des actrice·teurs aux positions proches de l'UDC (et parfois membres de l'UDC à
409 titre privé) ont pris le contrôle des (groupes de) médias et parviennent à
410 exercer une influence considérable sur le discours. Le résultat est désastreux.
411 Outre le regroupement de nombreuses publications sous le contrôle de rédactions
412 en chef triées sur le volet, la plupart des chaînes sont rassemblées entre les
413 mains d'une poignée de puissants groupes de médias. Non seulement la diversité
414 des médias et la qualité du journalisme en pâtit, mais le contenu s'est
415 globalement déplacé vers un agenda encore plus marqué dans sa défense de l'ordre
416 établi et incitant à sa radicalisation raciste et autoritaire. Au vu des
417 rapports de pouvoir actuellement en place, il est extrêmement compliqué de les

418 combattre avec des visions antiracistes et anticapitalistes. Des analyses le
419 montrent clairement : on parle très souvent des minorités racisées, mais on ne
420 leur donne pas la parole. Ce traitement médiatique s'appuie sur des stéréotypes
421 et des préjugés racistes, le débat fait souvent appel à des généralités et il
422 est mené par des hommes cis *blancs* bourgeois [\[31, S. 40\]](#).

423 Les forces conservatrices de droite travaillent depuis longtemps à rendre les
424 idéologies racistes acceptables en Suisse (bien qu'il faille se demander si de
425 telles idéologies ont déjà réellement été absentes à un moment donné de
426 l'histoire récente). Elles parviennent, en s'appuyant sur une forte présence
427 dans les médias, à influencer l'opinion de la majorité de la population. C'est
428 ce qui se passe par exemple dans le débat actuel sur l'appropriation culturelle,
429 un sujet tendu et controversé. Ce thème prend ses racines dans l'époque de la
430 domination coloniale, et tire donc ses origines de l'esclavagisme et de
431 l'exploitation culturelle systématiques.

432 Même si l'on se trouve sur une ligne de crête dans le débat sur l'appropriation
433 culturelle et qu'on n'a jusqu'à présent pu trouver aucune solution absolue, la
434 discussion est d'une grande importance. Elle est importante parce qu'elle permet
435 de prendre conscience du système de domination *blanche* existant dans notre
436 société. L'appropriation culturelle est conçue pour opprimer et exploiter
437 certains groupes humains. De nombreux éléments des cultures colonisées ont été
438 volés et exploités par les colonisatrice·eurs pour en tirer profit. Ces biens
439 culturels se trouvent encore aujourd'hui dans de nombreux musées en Occident et
440 illustrent clairement la manière dont la domination coloniale laisse encore des
441 traces aujourd'hui. En 1830, l'« Indian Removal Act » a été promulgué aux États-
442 Unis pour poser les bases légales de l'expulsion des populations indigènes et
443 interdire la culture indigène [48]. L'objectif de la critique de l'appropriation
444 culturelle est donc une relecture de l'histoire. Elle met en avant la
445 revendication de l'égalité des droits [43].

446 **Du racisme ordinaire à l'antiracisme ordinaire**

447 Le racisme ordinaire est une forme de racisme souvent plus pernicieuse qui se
448 manifeste dans les situations de tous les jours. Le racisme ordinaire peut
449 prendre la forme de préjugés, de discriminations et stéréotypes, de désavantages
450 ou d'exclusion. Il peut avoir des répercussions sur différents aspects de la
451 vie, comme l'accès à l'éducation, au travail, au logement ou aux soins.

452 Le racisme ordinaire a plusieurs visages. Il s'exprime par exemple quand on
453 demande à une personne d'où elle vient « vraiment », ou dans des représentations
454 stéréotypées dans les manuels scolaires. Ces exemples ont un point commun : une

455 classification globale et racialisée, visant à classer les personnes par
456 nationalité ou par « culture ». On crée ainsi un « nous » et un « eux ». Ce
457 processus est appelé « altérisation ». Dans chaque société, il existe ce qu'on
458 appelle une « connaissance raciste », constitué de stéréotypes ou de préjugés
459 sur les « autres ». Ces préjugés font l'objet d'un consensus au sein de la
460 société, dont le savoir raciste traverse toutes les couches sociales.

461 Le début du XIX^e siècle a été une époque déterminante pour la création de
462 représentations racistes, telles que le développement du personnage de « Jim
463 Crow », qui faisait partie des minstrel shows aux États-Unis et avait un but de
464 divertissement. Des comédien·nes *blanc·hes* avec le visage peint en noir
465 interprétaient des personnages qui incarnaient les stéréotypes négatifs sur les
466 Afro-Américain·es. Les représentations de *blackfaces* sont rapidement devenues
467 partie intégrante de l'industrie cinématographique, de même que les *yellowfaces*
468 [45] [46] [47].

469 Bien que la critique du *blackface*, du *yellowface* et du *redface* (pour les groupes
470 de populations indigènes) soit répandue dans la population, elle se heurte
471 souvent à des attitudes défensives et à l'ignorance. Il n'est pas rare que des
472 personnes se déguisent en « Indiens » en Suisse pour Halloween, à Bâle pour le
473 carnaval ou à Frauenfeld pour la Bechtelisnacht, reproduisant ainsi des images
474 très dépassées et erronées des groupes de population indigènes. On a tendance à
475 qualifier les objections d'exagérées et injustifiées. Cette position est due à
476 un manque de conscience et de l'ignorance qui conduisent à une reproduction
477 perpétuelle des stéréotypes. Singer une couleur de peau et les attributs
478 culturels de tout un groupe humain pour se divertir est un acte dégradant dont
479 les effets se font encore sentir aujourd'hui. La pratique de parodier les
480 personnes appartenant à des groupes marginalisés et leur culture et de les
481 instrumentaliser pour des costumes, de la popularité ou du profit est un exemple
482 de l'arrogance qui prévaut dans les relations entre les profiteur·euses de la
483 domination *blanche* et les groupes humains opprimés.

484 En Suisse, le racisme ordinaire est vécu par de nombreuses personnes et est
485 étroitement lié au pouvoir dans la société. Une majorité de la société détermine
486 ce qui est « normal » et ne remet pas en question cette normalité (*blanche*)
487 développée historiquement, mais, au contraire, la maintient. Le messianisme
488 blanc est le produit d'un racisme systémique. Des États, institutions et
489 individus du Nord global appliquent à leurs pratiques (néo)coloniales des termes
490 tels que « aide » et « collaboration au développement ». C'est ainsi par exemple
491 que les levées de fonds de ces ONG font appel à des images qui évoquent un
492 stéréotype raciste d'enfants « africain·es » « sans défense », que devraient «
493 sauver » les donatrice·teurs du Nord global [35]. C'est également dans ce cadre
494 que se produit ce qu'on appelle le « volontourisme » des personnes du Nord

495 global, qui consiste généralement à s'engager sur des « projets d'aide au
496 développement » dans des pays du Sud global sans posséder aucune compétence
497 adaptée.

498 Mais les ONG et les individus ne sont pas les seuls à reproduire les structures
499 coloniales : les État en font tout autant. La Suisse aussi, avec la Direction du
500 développement et de la coopération (DDC), pratique l'exploitation néocoloniale à
501 figure humanitaire. Ainsi, la DDC a versé jusqu'en 2020 un million de francs par
502 an au Water Resources Group (WRG), une association des grands groupes Nestlé,
503 Coca-Cola et d'autres actrice·teurs [32]. La présence active de l'État suisse au
504 Rwanda avant le génocide est également problématique, pour ne citer que ces deux
505 exemples [33].

506 Il faut immédiatement mettre un terme à ces agissements néocoloniaux. La
507 prétendue « aide au développement » doit être abolie. Des réparations à hauteur
508 des dommages causés doivent être versées, sous forme de paiements directs ou de
509 paiements à des projets de la population locale.

510 Pour dissoudre le racisme au sein de la société, la société *blanche* majoritaire
511 doit renoncer à ses privilèges et ouvrir les structures institutionnelles du
512 pouvoir afin de permettre la participation des groupes jusqu'ici sous-
513 représentés et défavorisés. Cela requiert de profonds changements individuels et
514 sociaux, qui font face à une résistance et à des stratégies de défense de la
515 part de la société majoritaire. La lutte antiraciste est indispensable pour une
516 société pluraliste et hétérogène, et elle est urgemment nécessaire. La société
517 majoritaire *blanche* doit prendre et faire appliquer des mesures légales,
518 sociales et politiques afin de réduire le racisme et les autres formes de
519 discrimination. Ces mesures devraient s'inspirer du mouvement d'« empowerment »
520 des personnes racisées et briser les structures racistes à tous les niveaux de
521 la société. Pour être efficaces, ces mesures doivent prendre au sérieux la
522 protection contre le racisme au quotidien et encourager la participation
523 politique. Dans l'ensemble, il s'agit de mettre en place dans tous les domaines
524 de la vie des attitudes et des structures basées sur le respect et la
525 valorisation. [42]

526 **Pas de vision sociétale sans antiracisme**

527 L'idée du concept de « races humaines » n'est aujourd'hui pratiquement plus
528 défendue. Les idéologies racistes ont adopté un nouveau vernis, mais les
529 objectifs inhumains qui les sous-tendent restent les mêmes. Il faut en
530 permanence les démasquer et les condamner. Nous vivons dans une société raciste,
531 et sommes socialisé·es en conséquence. Le racisme ne peut pas être réduit aux

532 idéologies (néo)nazies ; les structures racistes sont établies systématiquement et
533 historiquement. Elles étaient et sont toujours indispensables au système
534 économique capitaliste. Les capitalistes mobilisent toutes leurs ressources pour
535 défendre ces structures ; nous, travailleuse·eurs, ne pouvons répondre que par
536 une solidarité inconditionnelle et une lutte commune.

537 Pour lutter activement et efficacement contre la domination *blanche* en Suisse,
538 des mesures concrètes sont nécessaires. Il convient ici de noter que nos
539 revendications ne constituent en aucun cas une alternative durable à
540 l'indispensable renversement de l'ordre étatique et social bourgeois démocrate
541 au fondement du capitalisme. Des mesures s'imposent d'urgence dans les domaines
542 suivants :

543 **1. Fournir une formation et une recherche antiracistes**

544 La Confédération doit augmenter massivement les moyens financiers destinés à la
545 recherche qualitative et approfondie sur les questions de racisme. Ce n'est
546 qu'avec une réflexion approfondie sur le racisme et son ancrage dans notre
547 société qu'il sera possible de désamorcer efficacement le racisme sous toutes
548 ses formes. La déconstruction du racisme et de la suprématie *blanche* doit
549 s'opérer à tous les niveaux de formation. Nous demandons donc l'ancrage de
550 l'éducation antiraciste dans les programmes scolaires à tous les niveaux de
551 formation. Il faut également développer le financement public de la recherche
552 antiraciste. Il faut une large offre de formations continues antiracistes dans
553 tous les secteurs. En particulier dans le journalisme, l'éducation, la police et
554 la justice. Les institutions publiques doivent organiser régulièrement ces
555 formations.

556 **2. Reconnaître la dette coloniale et en tirer les conséquences !**

557 La Suisse doit assumer pleinement son passé colonial. Cela implique de
558 reconnaître officiellement la dette coloniale et d'en tirer les conséquences. Ce
559 processus doit être suivi par le paiement de réparations directes aux pays et
560 aux groupes de population qui ont subi des dommages dus aux pratiques
561 d'exploitation coloniales des entreprises et de l'État suisse. Les biens
562 culturels privés et publics soupçonnés d'être d'origine coloniale doivent être
563 expropriés. L'histoire de ces biens doit faire l'objet d'un travail de mémoire
564 qui doit aboutir à leur restitution à leur lieu d'origine. L'étude du passé
565 colonial doit enfin occuper une place de choix dans les manuels scolaires
566 suisses. Enfin, la Suisse et ses entreprises actives au niveau mondial doivent
567 mettre un terme à l'exploitation actuelle des pays au passé colonial.

568 **3. Démolir la forteresse Europe !**

569 Nous demandons la fin de la politique migratoire et frontalière raciste de l'UE.
570 Toutes les revendications formulées dans le papier de position sur la migration
571 de la JS Suisse sont fondamentales pour la lutte contre le racisme. Le régime
572 migratoire et la politique frontalière actuelle engendrent violence, exclusion
573 et discrimination des groupes racisés et doivent être abolis. La création des
574 États-nations et de leurs frontières est également un processus raciste depuis
575 son origine.

576 **4. Contre le racisme dans la justice, la police et les services de migration**
577 **!**

578 L'impact des structures racistes à tous les niveaux de la société doit enfin
579 être reconnu. Le racisme dans l'appareil policier et judiciaire coûte des vies
580 humaines. Nous demandons donc la collecte constante et complète de données sur
581 les violences et les discriminations racistes dans les institutions étatiques.
582 Il faut également des services d'accueil et de dépôt de plainte indépendants,
583 mais financés par les pouvoirs publics, pour les personnes concernées. Ces
584 services doivent être responsables de l'enregistrement des plaintes contre les
585 actes racistes commis par des représentant·es de l'État, qu'il s'agisse de la
586 police ou d'autres autorités, et devront les examiner de manière approfondie
587 pour apporter une aide appropriée aux personnes concernées. Ces services ne
588 peuvent toutefois fonctionner que s'ils disposent d'instruments juridiquement
589 contraignants et efficaces, et doivent donc en être dotés. De plus, les
590 institutions du régime migratoire et la police ne doivent plus recevoir de
591 moyens financiers supplémentaires. Ceux-ci constituent aujourd'hui la base de
592 leur militarisation et de l'extension de leur domaine d'activité répressif. À
593 long terme, il faut abolir la police et la remplacer par la création
594 d'alternatives concrètes.

595 **5. Les mêmes droits pour tou·tes**

596 Nous demandons les mêmes droits pour toutes les personnes vivant en Suisse. La
597 participation politique, donc le droit de vote et d'éligibilité, doit être
598 garantie pour toutes les personnes vivant en Suisse. Personne ne doit vivre
599 dans l'indignité, c'est pourquoi l'accès au marché du travail, à l'aide sociale
600 et aux assurances sociales doit être garanti sans risquer son statut de séjour.
601 Des mesures plus fortes doivent être mises en place pour lutter contre le
602 racisme sur le lieu de travail et le marché du travail. La société à deux
603 vitesses créée par la LEI et la loi sur l'asile doit prendre fin. Les
604 discriminations racistes dans les domaines du logement, du travail et dans la
605 vie doivent être recensées et analysées par l'État. Sur la base des résultats,

606 il faudra élaborer des mesures et les mettre en œuvre.

607 **La gauche suisse et l'(anti)racisme : et** 608 **maintenant ?**

609 La gauche *blanche* d'Europe centrale ne semble pour l'instant pas être parvenue à
610 s'approprier une analyse rigoureuse et conséquente du racisme et à agir en
611 conséquence. Des concepts en ce sens existent, mais sont rarement utilisés. Seul
612 le concept d'intersectionnalité trouve parfois une place dans les analyses de
613 gauche, mais il est généralement employé de manière peu claire, vague et
614 complètement ignorante de son origine. L'antiracisme semble être essentiellement
615 traité comme une obligation morale, ce qui fait qu'une grande partie de la
616 gauche blanche n'est pas capable d'expliquer de manière fondée en quoi racisme
617 et capitalisme sont liés, ou que le fait de « ne pas voir les couleurs »
618 consiste à nier le racisme. Il n'est alors pas rare que des actrice·eurs de
619 gauche affirment que tous les êtres humains doivent être considérés comme «
620 égales·aux » sans tenir compte du fait qu'en raison des oppressions systémiques,
621 tous les êtres humains ne sont, en fait, pas traités de la même manière,
622 occultant donc la nécessité de solutions sur mesure aux situations d'inégalité
623 raciste.

624 Une analyse fondée est capitale pour distinguer l'antiracisme de gauche de
625 l'antiracisme libéral. Ce dernier tente de réduire les discriminations
626 systémiques à un niveau individuel [33]. Ce faisant, les antiracistes
627 libérale·aux ne tiennent pas compte du fait que le racisme est un instrument
628 central de l'exploitation capitaliste. La lutte contre le racisme est donc
629 toujours une lutte contre le capitalisme. Dans cette lutte, les
630 travailleuse·eurs ne doivent pas se laisser diviser.

631 Les concepts postcoloniaux, inspirés du marxisme, doivent également prendre une
632 grande importance pour la gauche suisse. La théoricienne postcoloniale Gayatri
633 Spivak critique l'approche essentiellement patriarcale et eurocentriste des
634 théoricien·nes centrale·aux les plus lus, et défend l'idée que l'on ne peut agir
635 de manière réellement antiraciste que si l'on rompt avec le régime de savoir
636 patriarcal et eurocentriste. L'un des principaux problèmes est que les
637 revendications antiracistes ne sont pas réellement mises en avant dans les
638 programmes électoraux et qu'il n'y a pratiquement pas de réflexion sur le sujet.
639 Des objets tels que le référendum sur Frontex ont été traités avec négligence
640 par le PS qui leur a, par conséquent, consacré peu de ressources. La JS doit
641 également engager une réflexion à ce sujet et transmettre ses conclusions au PS
642 et aux autres forces de gauche. En effet, si la JS veut devenir une force
643 antiraciste, elle devra mener une restructuration interne, une remise en

644 question de son racisme intériorisé et une formation sur le sujet. Il est en
645 particulier nécessaire d'agir dans les domaines suivants :

646 **1. Formation interne**

647 Actuellement, il y a un manque de formation sur le thème du racisme. La
648 perspective antiraciste est souvent absente des PSNS. La JS doit à l'avenir
649 fournir des formations approfondies sur l'origine du racisme et les mouvements
650 antiracistes, sous forme d'un PSNS ou de plusieurs ateliers thématiques plus
651 courts. En outre, lors de la révision des PSNS, une perspective antiraciste doit
652 être ajoutée à tous les PSNS existants.

653 **2. Réflexion et conséquences à en tirer**

654 Sur la base de la formation antiraciste, la JS doit mener une autocritique plus
655 approfondie. Nous voulons élaborer des modules qui permettront une réflexion
656 critique et fondée sur le racisme internalisé des militant·es blanc·hes de la JS
657 ainsi que sur le racisme dans les structures du parti. Une formation et une
658 autocritique fondées doivent accorder de l'espace aux personnes concernées par
659 le racisme et aux militant·es antiracistes en leur proposant de dispenser des
660 formations, en aidant à l'organisation de ces formations et en remettant en
661 question les structures et les comportements au sein du parti. Il est important
662 de ne pas rejeter la responsabilité de la formation antiraciste sur les
663 personnes concernées par le racisme.

664 **3. Structure**

665 Jusqu'à présent, la JS a effectué trop peu de travail de sensibilisation sur la
666 question du racisme. Il n'existe donc aucune possibilité pour les personnes
667 concernées par le racisme de signaler des incidents racistes au sein du parti.
668 Si nous voulons créer des structures exemptes de racisme, il faut élaborer un
669 concept de sensibilisation contre le racisme qui puisse être utilisé lors des
670 assemblées et de tous les autres événements de la JS. Il faut également créer
671 des espaces de réflexion. La JS doit également s'engager activement au sein des
672 syndicats et du PS pour une politique antiraciste. Les syndicats ne proposent
673 par exemple pas de soutien et de conseils spécifiques pour les personnes
674 touchées par le racisme sur leur lieu de travail. Au sein du PS également, la
675 lutte contre les structures racistes est souvent traitée comme accessoire et
676 n'est pas assez portée à la connaissance du public.

677 **4. Collaboration**

678 La JS néglige actuellement l'échange et la collaboration avec les actrice·teurs
679 antiracistes : cela doit cesser ! La collaboration avec d'autres organisations
680 est fondamentale dans la lutte contre le capitalisme et les structures
681 d'oppression. La JS doit assumer un rôle de soutien et laisser la scène aux
682 personnes concernées par le racisme et aux militant·es antiracistes.

683 **Bibliographie**

684 [\[1\] S. C. Boulila, «Race and racial denial in Switzerland», *Ethn. Racial Stud.*,
685 *Bd. 42, Nr. 9*, p. 1401–1418, juillet 2019, doi : 10.1080/01419870.2018.1493211.](#)

686 [\[2\] T. Buomberger, ««Überfremdung»: Geschichte eines Schweizer Begriffs»,
687 *History Reloaded*, 7 avril 2018. \[en ligne\]. disponible à :
688 \[https://blog.tagesanzeiger.ch/historyreloaded/index.php/2616/ueberfremdung-
689 geschichte-eines-schweizer-begriffs/\]\(https://blog.tagesanzeiger.ch/historyreloaded/index.php/2616/ueberfremdung-geschichte-eines-schweizer-begriffs/\). \[consulté : 30 décembre 2022\]](#)

690 [\[3\] «Historisches Lexikon der Schweiz: Fremdenfeindlichkeit \(Xenophobie\)», *hls-
691 dhs-dss.ch*. \[en ligne\]. disponible à : \[https://hls-dhs-
692 dss.ch/articles/016529/2015-05-05/\]\(https://hls-dhs-dss.ch/articles/016529/2015-05-05/\). \[consulté : 28 décembre 2022\]](#)

693 [\[4\] B. Glättli, «Personenfreizügigkeit, Grundrechte, Gleichbehandlung».](#)

694 [\[5\] ««Black Lives Matter» - Grosser Aufmarsch an Demonstrationen in der
695 Schweiz», *Schweizer Radio und Fernsehen \(SRF\)*, 13 juin 2020. \[en ligne\].
696 disponible à : \[https://www.srf.ch/news/schweiz/black-lives-matter-grosser-
697 aufmarsch-an-demonstrationen-in-der-schweiz\]\(https://www.srf.ch/news/schweiz/black-lives-matter-grosser-aufmarsch-an-demonstrationen-in-der-schweiz\). \[consulté : 28 décembre 2022\]](#)

698 [\[6\] J. dos S. Pinto und S. Boulila, «Was Black Lives Matter für die Schweiz
699 bedeutet», *Republik*, Juni 2020 \[en ligne\]. disponible à :
700 \[https://www.republik.ch/2020/06/23/was-black-lives-matter-fuer-die-schweiz-
701 bedeutet\]\(https://www.republik.ch/2020/06/23/was-black-lives-matter-fuer-die-schweiz-bedeutet\). \[consulté : 28 décembre 2022\]](#)

702 [\[7\] «Historisches Lexikon der Schweiz: Antisemitismus», *hls-dhs-dss.ch*. \[en
703 ligne\]. disponible à : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/011379/2009-11-18/>.
704 \[consulté : 28 décembre 2022\]](#)

705 [\[8\] A. Lentin, «Europe and the Silence about Race», *Eur. J. Soc. Theory*, *Bd. 11,*
706 *Nr. 4*, p. 487–503, Nov. 2008, doi: 10.1177/1368431008097008.](#)

707 [\[9\] R. Jain, «Schwarzenbach geht uns alle an! Gedanken zu einer vielstimmigen,
708 antirassistischen Erinnerungspolitik».](#)

- 709 [\[10\] Étienne Balibar, *Rasse - Klasse - Nation. Ambivalente Identitäten.* Argument](#)
710 [Verlag, 1998.](#)
- 711 [\[11\] A. Memmi, *Racism.* Minneapolis: University of Minnesota Press, 2000.](#)
- 712 [\[12\] Fredrickson, George M, *Rassismus - ein historischer Abriss.* Hamburg:](#)
713 [Hamburger, 2004.](#)
- 714 [\[13\] Osterhammel Jürg, «Vom Umgang mit dem „Anderen“. Zivilisierungsmissionen –](#)
715 [in Europa und darüber hinaus», in *Das Zeitalter des Kolonialismus*, Stuttgart,](#)
716 [2007.](#)
- 717 [\[14\] Thomas David und Bouda Etemad, *La Suisse et l'esclavage des Noirs.*](#)
718 [Lausanne: Antipodes, 2005.](#)
- 719 [\[15\] J. Schellhöh, Hrsg., *Grosserzählungen des Extremen: Neue Rechte,*](#)
720 [*Populismus, Islamismus, War on Terror.* Bielefeld: Transcript, 2018.](#)
- 721 [\[16\] B. Gerber, *Die antirassistische Bewegung in der Schweiz: Organisationen,*](#)
722 [*Netzwerke und Aktionen.* Zürich: Seismo, 2003.](#)
- 723 [\[17\] M. Tribelhorn, «Brisanter Deal mit der SS: Schweizer Holzbaracken für die](#)
724 [KZ», *Neue Zürcher Zeitung*, 28 décembre 2020 \[en ligne\]. disponible à :](#)
725 [\[https://www.nzz.ch/schweiz/brisanter-deal-mit-der-ss-wie-die-schweiz-im-zweiten-\]\(https://www.nzz.ch/schweiz/brisanter-deal-mit-der-ss-wie-die-schweiz-im-zweiten-weltkrieg-baracken-fuer-die-kz-lieferte-ld.1591704\)](#)
726 [\[weltkrieg-baracken-fuer-die-kz-lieferte-ld.1591704\]\(https://www.nzz.ch/schweiz/brisanter-deal-mit-der-ss-wie-die-schweiz-im-zweiten-weltkrieg-baracken-fuer-die-kz-lieferte-ld.1591704\). \[consulté: 2 janvier 2023\]](#)
- 727 [\[18\] J. Stadelmann, «1070 Schweizer Baracken für deutsche Konzentrationslager»,](#)
728 [15 mars 1995 \[en ligne\]. disponible à : \[https://geschichte-luzern.ch/wp-\]\(https://geschichte-luzern.ch/wp-content/uploads/1995/03/CH-Barackenhandel.pdf\)](#)
729 [\[content/uploads/1995/03/CH-Barackenhandel.pdf\]\(https://geschichte-luzern.ch/wp-content/uploads/1995/03/CH-Barackenhandel.pdf\). \[consulté: 2 janvier 2023\]](#)
- 730 [\[19\] «Historisches Lexikon der Schweiz: Einwanderung», *hls-dhs-dss.ch*, 16](#)
731 [décembre 2022. \[en ligne\]. disponible à : \[https://hls-dhs-\]\(https://hls-dhs-dss.ch/articles/007991/2006-12-07/\)](#)
732 [\[dss.ch/articles/007991/2006-12-07/\]\(https://hls-dhs-dss.ch/articles/007991/2006-12-07/\). \[consulté: 28 décembre 2022\]](#)
- 733 [\[20\] «Historisches Lexikon der Schweiz: Saisonniers», *hls-dhs-dss.ch*. \[en](#)
734 [ligne\]. disponible à : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/025738/2012-10-04/>.](#)
735 [\[consulté: 28 décembre 2022\]](#)
- 736 [\[21\] «Saisonarbeit», *hls-dhs-dss.ch*. \[en ligne\]. disponible à : \[https://hls-dhs-\]\(https://hls-dhs-dss.ch/articles/007934/2015-02-04/\)](#)
737 [\[dss.ch/articles/007934/2015-02-04/\]\(https://hls-dhs-dss.ch/articles/007934/2015-02-04/\). \[consulté: 2 janvier 2023\]](#)

- 738 [\[22\] «SR 142.20 - Bundesgesetz vom 16 décembre 2005 über die Ausländerinnen und](#)
739 [Ausländer und über die Integration \(Ausländer- und Integrationsgesetz, AIG\)».](#)
740 [\[en ligne\]. disponible à : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/758/de.](#)
741 [\[consulté: 3 janvier 2023\]](#)
- 742 [\[23\] «SR 142.31 - Asylgesetz vom 26. Juni 1998 \(AsylG\)».](#) [en ligne]. disponible
743 [à : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/358/de.](#) [consulté: 3 janvier 2023]
- 744 [\[24\] «Schengen/Dublin», 1er janvier 1970.](#) [en ligne]. disponible à :
745 [https://www.eda.admin.ch/europa/de/home/bilaterale-](#)
746 [abkommen/ueberblick/bilaterale-abkommen-2/schengen.html.](#) [consulté: 3 janvier
747 [2023\]](#)
- 748 [\[25\] «Personenfreizügigkeit», 1er janvier 1970.](#) [en ligne]. disponible à :
749 [https://www.eda.admin.ch/europa/de/home/bilaterale-abkommen/abkommen-](#)
750 [umsetzung/abkommenstexte/personenfreizuegigkeit.html.](#) [consulté: 3 janvier 2023]
- 751 [\[26\] D. Hunold und T. Singelnstein, Hrsg., *Rassismus in der Polizei: Eine*](#)
752 [wissenschaftliche Bestandsaufnahme. Wiesbaden: Springer Fachmedien, 2022](#) [en
753 [ligne\]. disponible à : https://link.springer.com/10.1007/978-3-658-37133-3.](#)
754 [\[consulté: 28 décembre 2022\]](#)
- 755 [\[27\] Max Czollek, «Gegenwartsbewältigung», in *Eure Heimat ist unser Albtraum*, 1.](#)
756 [Auflage., F. Aydemir und Y. Hengameh, Hrsg. Berlin: Ullstein Taschenbuch Verlag,](#)
757 [2020.](#)
- 758 [\[28\] «Neuer Fachbericht: Der steinige Weg zum Schweizer Pass», 1er janvier 1970.](#)
759 [\[en ligne\]. disponible à : https://beobachtungsstelle.ch/news/bericht-](#)
760 [einbuengerung/.](#) [consulté: 4 janvier 2023]
- 761 [\[29\] «TV-Kritik zu Einbürgerungs-Serie – <Bezweifle, dass ein richtiger](#)
762 [Schweizer all das weiss>», *Tages-Anzeiger*, 1er janvier 1970.](#) [en ligne].
763 [disponible à : https://www.tagesanzeiger.ch/bezweifle-dass-ein-richtiger-](#)
764 [schweizer-all-das-weiss-900287556744. \[consulté: 4 janvier 2023\]](#)
- 765 [\[30\] M. Hildebrand, *Rechtspopulismus und Hegemonie: der Aufstieg der SVP und die*](#)
766 [diskursive Transformation der politischen Schweiz. Bielefeld: Transcript, 2017.](#)
- 767 [\[31\] L. Mugglin, D. Efionayi, D. Ruedin, und G. D'Amato, «Grundlagenstudie zu](#)
768 [strukturellem Rassismus in der Schweiz».](#)

- 769 [\[32\] «Was weiter geschah: Noch mehr Kritik an der Deza», 18. April 2018. \[en](#)
770 [ligne\]. disponible à : <https://www.woz.ch/!ZA8BSF3CXY4J>. \[consulté: 12 janvier](#)
771 [2023\]](#)
- 772 [\[33\] B. T. swissinfo.ch \(Übertragen aus dem Französischen: Peter Siegenthaler\),](#)
773 [«Schweizer Hilfe in Ruanda im Schatten der Massaker», *SWI swissinfo.ch*. \[en](#)
774 [ligne\]. disponible à : \[https://www.swissinfo.ch/ger/politik/20-jahre-nach-dem-\]\(https://www.swissinfo.ch/ger/politik/20-jahre-nach-dem-genozid_schweizer-hilfe-in-ruanda-im-schatten-der-massaker/38352952\)](#)
775 [genozid_schweizer-hilfe-in-ruanda-im-schatten-der-massaker/38352952](#). [consulté:
776 [12 janvier 2023\]](#)
- 777 [\[34\] «Botschaft zur Übernahme und Umsetzung der Verordnung \(EU\) 2019/1896 über](#)
778 [die Europäische Grenz- und Küstenwache und zur Aufhebung der Verordnungen \(EU\)](#)
779 [Nr. 1052/2013 und \(EU\) 2016/1624 \(Weiterentwicklung des Schengen-Besitzstands\)](#)
780 [und zu einer Änderung des Asylgesetzes».](#)
- 781 [\[35\] <Andrea Tognina> Raaflaub\) \(Übertragung aus dem Italienischen: Christian,](#)
782 [«Dekolonisierung in einem Land ohne Kolonien», *SWI swissinfo.ch*. \[en ligne\].](#)
783 [disponible à : \[https://www.swissinfo.ch/ger/politik/dekolonisierung-in-einem-\]\(https://www.swissinfo.ch/ger/politik/dekolonisierung-in-einem-land-ohne-kolonien/47669204\)](#)
784 [land-ohne-kolonien/47669204](#). [consulté: 13 janvier 2023]
- 785 [\[36\] *Rundschau - Gewalt an der Grenze: EU-Geld für kroatische Schlägerpolizisten*](#)
786 [- *Play SRF*. \(1er janvier 1970\) \[en ligne\]. disponible à :](#)
787 [https://www.srf.ch/play/tv/rundschau/video/gewalt-an-der-grenze-eu-geld-fuer-](#)
788 [kroatische-schlaegerpolizisten?urn=urn:srf:video:95f47608-080a-464a-bfe1-](#)
789 [0dde37692b4b](#). [consulté: 3 janvier 2023]
- 790 [\[37\] I. Mützelburg, «Régime migratoire / Migrationsregime».](#)
- 791 [40] "Rassistische Diskriminierung im Arbeitsumfeld häufiger als anderswo"
792 kurztext_berichtfrb2014arbeitswelt.pdf
- 793 [41] "Hiring discrimination on the basis of skin colour? A correspondence test
794 in Switzerland" <https://doi.org/10.1080/1369183X.2021.1999795>
- 795 [42] TOAN QUOC NGUYEN Outside the box – Rassismuserfahrungen und
796 Empowerment von Schüler*innen of Color.
- 797 [43] Balzer, Jens. „Was Sie wissen sollten, bevor Sie sich über kulturelle
798 Aneignung aufregen“. *Republik*, 11 août 2022.
799 [Seite 22 / 23](https://www.republik.ch/2022/08/11/was-sie-wissen-sollten-wenn-kulturelle-</p></div><div data-bbox=)

800 [aneignung-sie-aufregt.](#)

801 [44] Redaktion. „Debatte um kulturelle Aneignung - max neo - Nürnberg“. *max neo*
802 (blog), 15 février 2022. [https://www.maxneo.de/2022/02/15/debatte-um-kulturelle-](https://www.maxneo.de/2022/02/15/debatte-um-kulturelle-aneignung/)
803 [aneignung/](https://www.maxneo.de/2022/02/15/debatte-um-kulturelle-aneignung/).

804 [45] Clark, Alexis. „How the History of Blackface Is Rooted in Racism“. HISTORY.
805 consulté 11 janvier 2023. [https://www.history.com/news/blackface-history-racism-](https://www.history.com/news/blackface-history-racism-origins)
806 [origins](https://www.history.com/news/blackface-history-racism-origins).

807 [46] Morgan, Thaddeus. „How Hollywood Cast White Actors in Caricatured Asian
808 Roles“. HISTORY. consulté 11 janvier 2023.
809 <https://www.history.com/news/yellowface-whitewashing-in-film-america>.

810 [47] „Yellowface, Whitewashing, and the History of White People Playing Asian
811 Characters | Teen Vogue“. consulté 11 janvier 2023.
812 <https://www.teenvogue.com/story/yellowface-whitewashing-history>.

813 [48] deutschlandfunk.de. „Vor 190 Jahren - ‚Indian Removal Act‘ wird
814 unterzeichnet“. Deutschlandfunk. consulté 11 janvier 2023.
815 [https://www.deutschlandfunk.de/vor-190-jahren-indian-removal-act-wird-](https://www.deutschlandfunk.de/vor-190-jahren-indian-removal-act-wird-unterzeichnet-100.html)
816 [unterzeichnet-100.html](https://www.deutschlandfunk.de/vor-190-jahren-indian-removal-act-wird-unterzeichnet-100.html).

817 [49] Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich. „Wer sind Sans-Papiers“. consulté 11
818 janvier 2023. [https://sans-papiers-zuerich.ch/hintergrundinfos/wer-sind-sans-](https://sans-papiers-zuerich.ch/hintergrundinfos/wer-sind-sans-papiers/)
819 [papiers/](https://sans-papiers-zuerich.ch/hintergrundinfos/wer-sind-sans-papiers/).

820 [50] Migration, Staatssekretariat für. „Papyrus“. consulté : 11 janvier
821 2023. [https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/themen/aufenthalt/sans-](https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/themen/aufenthalt/sans-papiers/papyrus.html)
822 [papiers/papyrus.html](https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/themen/aufenthalt/sans-papiers/papyrus.html).

823 [51] Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich. „Züri City Card“. consulté : 11 janvier
824 2023. <https://sans-papiers-zuerich.ch/hintergrundinfos/zueri-city-card/>.

825 [52] Schlüter, Sophie, und Katharina Schoenes. „Zur Ent-Thematisierung von
826 Rassismus in der Justiz. Einblicke aus der Arbeit der Prozessbeobachtungsgruppe
827 Rassismus und Justiz“. *movements. Journal for Critical Migration and Border*
828 *Regime Studies* 2, Nr. 1 (26 septembre 2016). [http://movements-](http://movements-journal.org/issues/03.rassismus/12.schluter,schoenes--zur.entthematisierung.von.rassismus.in.der.justiz.html)
829 [journal.org/issues/03.rassismus/12.schluter,schoenes--](http://movements-journal.org/issues/03.rassismus/12.schluter,schoenes--zur.entthematisierung.von.rassismus.in.der.justiz.html)
830 [zur.entthematisierung.von.rassismus.in.der.justiz.html](http://movements-journal.org/issues/03.rassismus/12.schluter,schoenes--zur.entthematisierung.von.rassismus.in.der.justiz.html).